

CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 7 FEVRIER 2019
A HARCIGNY

Projet éolien
Chemin du Chêne



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

TABLE DES MATIERES

<u>1. LES PARTICIPANTS</u>	<u>2</u>
<u>2. INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>3. PRESENTATION DE GLOBAL WIND POWER</u>	<u>3</u>
<u>4. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE</u>	<u>3</u>
<u>5. ACTUALITE : INSTALLATION D'UN MAT DE MESURES</u>	<u>5</u>
<u>6. LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE</u>	<u>5</u>
<u>7. ÉCHANGES</u>	<u>6</u>
<u>8. CONCLUSION</u>	<u>10</u>
<u>9. ANNEXE</u>	<u>10</u>

1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire
Hervé JOVENIAUX, Maire-adjoint

Commune de Thenailles

René BLARY, Maire

Commune de Landouzy-la-Ville

Daniel BOUTILLIER, 2^{ème} Adjoint

Commune de Landouzy-la-Cour

Albert DHUYGELAERE, Conseiller municipal

Exploitant agricole

M. PERY

Association environnementale

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la PROtection de la Nature en Thiérache (SEPRONAT)

Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet
Pablo TEDEJOR, Expert vent

Vincent BERNAILLE, Maire-adjoint de Plomion

René BLARY, Maire de Plomion

Sylvain BOURGEOIS, Maire de Jeantes

Françoise GION, Responsable de l'AAAT (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache)

Yves-Marie SZYMUSIAK, Président du Conseil de Développement (Pays de Thiérache)

Patrick THIERY, Président de Picardie Nature

Christian VANNEAU, Trésorier de l'ASAT (Association Sainte-Anne en Thiérache)

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Thierry VERDAVAINE, Président du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

➞ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➞ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, présente le déroulé de la réunion :

- présentation de Global Wind Power
- présentation du projet éolien Chemin du Chêne
- actualité du projet
- le dispositif d'information et de dialogue
- les étapes à venir

M. DELATTE présente l'ensemble des personnes invitées à la réunion de travail :

- Collectivités :
 - les communes (Plomion, Harcigny, Thenailles, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Jeantes, Bancigny)
 - Pays de la Thiérache
 - Office de tourisme du Pays de la Thiérache
 - Conseil de développement du Pays de Thiérache
 - Communauté de communes de La Thiérache du Centre
- L'AAAT, la SEPRONAT, Picardie Nature et l'ASAT
- Un éleveur et exploitant agricole

3. Présentation de Global Wind Power

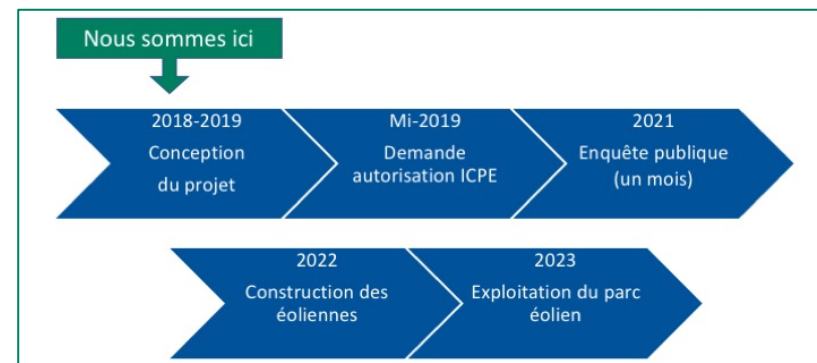
M. LOPEZ, Chef de projet, présente Global Wind Power, les 7 parcs éoliens en instruction et les 6 parcs éolien en service, développés et exploités par Global Wind Power.

- Spécialiste du développement éolien fondé en 1999, implanté en 2009 en France.
- 109 MW éoliens installés dont le premier parc éolien public de France.
- Plus de 400 MW en développement.
- Volonté de travailler avec les territoires, en laissant à la population la possibilité de s'exprimer et d'échanger.



4. Présentation du projet éolien Chemin du Chêne

M. LOPEZ explique que des études sont en cours de réalisation. La demande d'autorisation ICPE sera ensuite déposée auprès des services de l'État qui l'instruiront pendant environ un an, ou plus s'ils estiment nécessaire d'apporter des pièces complémentaires au dossier. La phase de chantier dure entre 6 mois et 1 an. Le fonctionnement du parc éolien dure 20 ans minimum et peut être prolongé de 20 ans supplémentaires.



M. LOPEZ explique les réflexions qui ont mené à la définition de la zone d'étude en 3 étapes principales.



Etape 1 :
Aucune habitation à moins de **500 mètres** d'une éolienne.

M. LOPEZ indique que Global Wind Power a rencontré les élus du territoire et que les communes de Plomion et Harcigny se sont montrées particulièrement réceptives à la démarche et à la transition énergétique.



Etape 2 :
Zone d'étude focalisée sur les communes de Plomion et Harcigny.

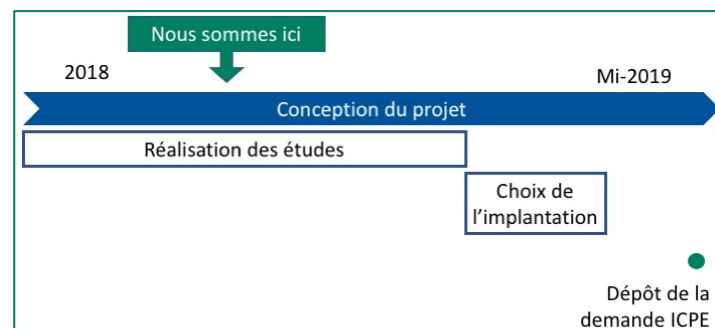
M. LOPEZ explique que les enjeux environnementaux les incitent à éviter le bois de Plomion (en vert sur la carte ci-dessous). Global Wind Power prend également en compte les enjeux paysagers vis-à-vis de l'église de Plomion en évitant la zone en rouge sur la carte ci-dessous.



Etape 3 :

- Enjeux environnementaux du bois de Plomion (riche en biodiversité).
- Visibilités avec les églises de Thiérache (dont l'église de Plomion).

M. LOPEZ précise qu'une étude paysagère sera réalisée avec une soixantaine de photomontages car les enjeux paysagers sont importants sur ce territoire. Il ajoute qu'à ce stade du projet, ils ne connaissent ni le nombre ni l'emplacement des éoliennes dans la zone d'étude. Ils suivront les préconisations des experts qui réalisent les études.



5. Actualité : installation d'un mât de mesures

M. TEDEJOR, Expert vent, explique qu'un mât de mesures de 120 mètres de haut sera prochainement installé sur un terrain agricole non-exploité au centre de la zone d'étude. Le mât mesurera la vitesse et la direction du vent ainsi que des paramètres météorologiques. Il permet également d'identifier la présence de chauve-souris et leurs espèces.

- Collecte des données météorologiques
- Collecte des données d'activité des chauves souris en altitude
- Choix modèle d'éolienne le plus adapté au site
 - Optimiser la production d'électricité



6. Le dispositif d'information et de dialogue

M. LOPEZ souhaite informer la population et prendre en compte les interrogations suscitées par le projet de parc éolien. C'est pourquoi un dispositif d'information et de dialogue a été mis en place avec l'appui de Quelia, agence de concertation spécialisée dans les énergies renouvelables.

- Interrogations suscitées par un projet de parc éolien :
 - cohabitation avec les éoliennes (habitants/habitations, cadre de vie)
 - environnement (faune/flore)
 - intégration paysagère (églises fortifiées, classées)
 - autres questions
- Recenser et intégrer les enjeux du territoire dans le développement de notre projet
- Accompagnement par Quelia, agence de concertation

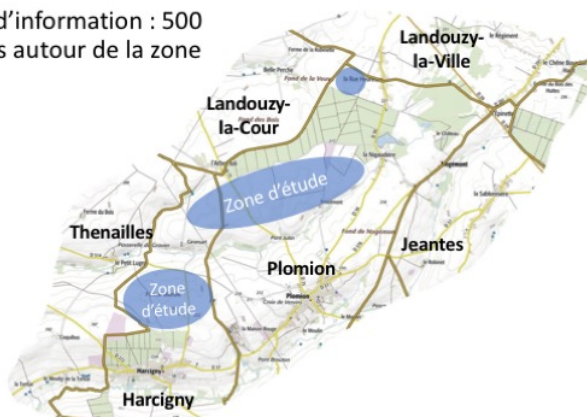


M. LOPEZ explique que Quelia, est mandatée pour accompagner Global Wind Power tout au long du développement du projet, dans la mise en œuvre de l'information du public et du dialogue avec le territoire.

M. FOURCAUD explique que la lettre d'information (dont un exemplaire est distribué aux participants) a été diffusée à toutes les boîtes aux lettres (bourgs, hameaux et maisons isolées) présentées sur la carte ci-dessous. La lettre d'information contient sur 2 pages :

- une présentation du projet avec carte de la zone d'étude
- les moyens de contacter Global Wind Power (email, site internet)
- une actualité sur le mât de mesure

- 1^{ère} lettre d'information : 500 habitations autour de la zone d'étude.



M. FOURCAUD présente le site internet du projet qui permet d'informer largement sur le projet dans la durée. Il pourra être régulièrement mis à jour. Un formulaire de contact permet de contacter le porteur de projet à tout moment. Depuis sa mise en ligne mi-janvier 2019, 40 visiteurs étaient déjà venus plusieurs fois sur le site au 7 février.

- <https://projeteoliencheminduchene.fr/>
- En ligne depuis mi-Janvier 2019
- Accessible à tous et mis à jour régulièrement
- Formulaire de contact
- Plus de 40 visiteurs venus plusieurs fois



7. Échanges

La réunion de travail a été l'occasion de nombreux échanges. Le contenu de ces échanges est synthétisé ici sous la forme de questions et de premiers éléments de réponse par thématiques. De prochaines réunions de travail permettront d'approfondir les réponses attendues.

➔ Caractéristiques du projet

Question : Quelle est la taille de la zone d'étude ? Combien d'éoliennes est-il possible d'implanter ?

Réponse : La surface de la zone d'étude représente 340 hectares. Il n'y a pas d'intérêt à mettre un maximum d'éoliennes sur la zone d'étude car elles se gêneraient entre elles, à cause des turbulences qu'elles génèrent. Il faut respecter une distance entre elles équivalente à 3 fois la taille du diamètre du rotor. Pour une meilleure production, les éoliennes doivent être si possible alignées de manière perpendiculaire au vent dominant. Global Wind Power estime pouvoir disposer jusqu'à 8 éoliennes sur la zone concernée.

L'emplacement des éoliennes est contraint par le foncier, les servitudes techniques, les enjeux environnementaux (faune et flore), les enjeux paysagers, les enjeux acoustiques et les mesures de vent.

Question : Où est-ce que les éoliennes sont raccordées au réseau électrique ? Combien coûte le raccordement ?

Réponse : Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison, lui-même raccordé à un poste source exploité par ENEDIS ou RTE afin d'être injecté sur le réseau d'électricité public. Une fois le parc autorisé par le préfet, Global Wind Power pourra faire la demande de raccordement auprès d'ENEDIS. Ce dernier lui indiquera à quel poste se raccorder, le temps qu'il faudra et le coût associé.

Question : *Quels accès aux éoliennes doivent être réalisés ?*

Réponse : Sans connaître l'implantation des éoliennes, il n'est pas encore possible de détailler les aménagements à réaliser pour l'accessibilité des éoliennes. Néanmoins, dans la mesure du possible, les éoliennes seront implantées à proximité des chemins existants qui seront renforcés et entretenus par le gestionnaire du parc éolien. Cela permet d'assurer l'accessibilité aux éoliennes afin d'en faciliter la maintenance. L'utilisation de chemins privés se fait avec l'accord des propriétaires, l'utilisation des chemins ruraux avec l'accord des communes.

➤ Enjeux économiques

Question : *Où sont fabriquées les éoliennes ? Le développement de l'éolien crée-t-il de l'emploi en France ?*

Réponse : Les constructeurs d'éoliennes sont européens ou internationaux. Néanmoins, des entreprises en France ou françaises fabriquent des mâts, s'occupent de la métallurgie, la mécanique, la logistique, de la partie électronique etc. En Haut-de-France, l'éolien représentait en 2018 1760 emplois.

Question : *Les revenus versés aux collectivités dépendent-ils de la production des éoliennes (que se passe-t-il si une éolienne ne tourne pas) ?*

Réponse : Non. Une taxe fixe est versée aux collectivités (communes et intercommunalités) suivant le nombre et la puissance des éoliennes. Les propriétaires fonciers et exploitants agricoles reçoivent également un loyer fixe en fonction de la puissance installée sur leur parcelle, la production de l'éolienne n'a pas d'influence sur ces montants.

Question : *Quelles sont les garanties de rentabilité d'un parc éolien ?*

Réponse : Jusqu'en 2017, les tarifs d'achat étaient fixés à l'avance par l'Etat. Aujourd'hui, il y a une mise en concurrence grâce à un système d'Appel d'Offres entre les parcs éoliens pour produire l'électricité la moins chère possible. Le tarif retenu par appel d'offres est alors valable pour 20 ans, l'électricité étant ensuite revendue au prix du marché.

Par ailleurs, les constructeurs garantissent les éoliennes pour 20 ans. Ainsi, grâce aux études de la production électrique estimée, des garanties des fabricants et des tarifs d'achat, la rentabilité d'un parc éolien est calculée de manière précise et fiable.

Question : *Si la société qui exploite le parc disparaît, est-ce que les conditions d'achat sont garanties ?*

Réponse : Une société d'exploitation spécifique et indépendante (appelée « une société de projet ») est créée pour chaque projet éolien. La société peut être cédée avec les contrats et les tarifs d'achat associés. Ainsi, si la société mère est en difficulté, la société de projet ne sera pas impactée.

Question : *Pourquoi les collectivités ne développent pas elles-mêmes des parcs éoliens sur leur territoire ? Est-il envisagé de rendre le projet participatif ou de créer un parc citoyen ?*

Réponse : Le développement d'un parc éolien nécessite des compétences techniques pour lesquelles les collectivités doivent faire appel à une entreprise privée par le biais de marché public. Il est aussi possible pour une ou plusieurs collectivités de créer une société d'économie mixte (SEM) pour devenir propriétaires d'un parc éolien ou d'une partie. M. LOPEZ précise que Global Wind Power a ainsi développé le premier parc éolien public de France à Montdidier (Somme). Si une des volontés du territoire est de faire appel à du

financement participatif, Global Wind Power sera en mesure de mettre en place ce dispositif.

➔ Tourisme

Question : *Comment sera pris en compte le projet touristique du site de La Nigaudière ?*

Réponse : A la demande de la Communauté de communes qui porte le projet d'aménagement touristique du site de la Nigaudière, un photomontage spécifique depuis le lieu sera réalisé afin de considérer au mieux les enjeux liés aux deux projets (touristique et éolien). Afin de minimiser ces enjeux, la partie isolée de la zone d'étude, au nord du bois de Plomion, n'accueillera pas d'éoliennes.

➔ Démantèlement

Question : *Si la société qui exploite le parc disparaît, qui prend en charge le démantèlement du parc éolien ?*

Réponse : L'État a mis en place une réglementation stricte pour que le budget du démantèlement des éoliennes soit provisionné en amont. Ainsi, dès la construction du parc, le développeur dépose auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous contrôle du préfet, une somme de 50 000 € par éolienne. Dans le cas où une société fait défaut à la fin de l'exploitation d'un parc éolien, le démantèlement pourra être pris en charge grâce à ces fonds, et ne reposera pas sur la collectivité ou les exploitants agricoles comme le diffusent certaines informations erronées sur l'éolien.

Question : *Quels retours d'expériences sur les premières éoliennes installées depuis 20 ans ?*

Réponse : Les éoliennes sont garanties 20 ans. Les premières éoliennes installées en France sont actuellement démontées ou

remplacées par des éoliennes plus performantes (méthode qu'on appelle le « *re-powering* ») ce qui exige une nouvelle autorisation ICPE ainsi qu'une nouvelle enquête publique.

➔ Enjeux environnementaux

Question : *Qui rémunère les experts qui réalisent les études environnementales ?*

Réponse : Le porteur de projet mandate des bureaux d'études indépendants qui disposent de labels ou de certifications. Les études sont ensuite instruites par les experts des services de l'État.

Question : *Comment seront prises en compte les chauves-souris qui vivent à proximité des éoliennes ?*

Réponse : Selon les résultats des analyses sur les fréquentations des chauves-souris, nous pourrions choisir les emplacements les plus appropriés pour l'implantation des éoliennes. En général les lisières de bois, plus sensibles écologiquement sont à éviter. Il sera ensuite possible de préconiser des « *bridages* » (ralentir ou arrêter l'éolienne) pour préserver les espèces sensibles. Ces bridages ont généralement lieu quand un ensemble de conditions météorologiques propices à la sortie des chauves-souris sont réunies (vent faible, température clémente, à la tombée de la nuit). Le bridage est une spécification inscrite dans l'arrêté préfectoral d'exploitation du parc. Un suivi post-implantation sera également mis en place.

Question : *Comment sont prises en compte les espèces d'oiseaux migrateurs pour l'implantation des éoliennes ?*

Réponse : Les éoliennes ne peuvent pas être implantées dans des couloirs de migrations des oiseaux les plus sensibles. Pour certaines espèces, on peut prédire les calendriers de migration et anticiper le passage des oiseaux migrateurs, ce qui permet de donner l'ordre de

stopper ponctuellement les éoliennes. Des réseaux d'écologues sur le territoire (en France et à l'étranger) observent et se tiennent informés des migrations en cours.

Question : *Quel sera l'impact sur les oiseaux ? Par rapport aux aéroports ? Qu'en est-il des oiseaux qui volent la nuit ?*

Réponse : M. LARZILLIERE évoque le chiffre de 200 et 300 oiseaux tués par éolienne chaque année, il est invité à documenter ces chiffres.¹

Question : *Les données météo récoltées par le mât de mesures pourront-elles être mise à disposition des mairies ?*

Réponse : Le mât de mesure relève des données toutes les 10 minutes pendant un an. L'obtention de ces données a un coût élevé et ne permet pas une entière diffusion publique. Global Wind Power propose de transmettre à ceux qui le souhaitent les données moyennes relevées.

➤ Enjeux énergétiques

Question : *Pourquoi des éoliennes sont à l'arrêt dans certains parcs ?*

Réponse : Les éoliennes peuvent être mises à l'arrêt pour plusieurs raisons : pour des mesures acoustiques, pour la protection des

¹ Information complémentaire fournie par Global Wind Power après la réunion : Une étude réalisée par « Erickson et al. en 2005 » sur les impacts de l'Homme sur les oiseaux et comparant différentes causes de mortalité évoque d'autres chiffres :

80% de la mortalité avifaunistique est due à trois facteurs : les lignes électriques, les collisions avec les immeubles et les chats.

Les chats tuent 100 à 400 millions d'oiseaux en France

chauve-souris, pour la maintenance, si le vent est trop faible ou au contraire trop violent. Dans ce dernier cas, l'éolienne pour des mesures de sécurité se met « *en mode drapeau* » et ne tourne plus. Beaucoup plus rarement, il arrive que des éoliennes soient stoppées car la production énergétique est plus importante que la consommation sur le réseau. Il est enfin possible que la force du vent soit différente d'un point à un autre d'un parc éolien et qu'une éolienne soit arrêtée alors que d'autres produisent.

Question : *Quelle est la part de production d'électricité éolienne en France ?*

Réponse : Selon les bilans électriques de RTE, la part de production d'électricité éolienne couvre entre 4 à 5 % de l'électricité consommée en 2017.

Question : *Serait-il possible de communiquer aux communes la production d'énergie par éolienne ?*

Réponse : Les éoliennes étant équipées de capteurs il sera possible de communiquer la quantité d'électricité produite grâce au parc éolien.

Les chasseurs chassent 25 millions d'oiseaux en France

Les lignes HT et THT tuent 15 millions d'oiseaux en France

Les éoliennes causent la mort de 30.000 à 50.000 oiseaux en France, rapporté au nombre d'éoliennes sur le territoire national, cela équivaut entre 5 à 10 oiseaux par an par machine.

Il est à noter qu'il est important de prendre en considération le type d'oiseau concerné.

➔ Dispositif d'information et de dialogue

Question : Les Maires de Plomion et Harcigny ont-ils déjà été rencontrés ?

Réponse : Les deux conseils municipaux d'Harcigny et de Plomion ont déjà délibéré en faveur des études de faisabilité du projet. M. LOPEZ ajoute que les choix des communes à ne pas s'engager dans la démarche ont été respectés puisque la zone d'implantation potentielle se focalise sur les communes d'Harcigny et de Plomion.

Question : Est-ce que tous les habitants ont été informés ?

Réponse : Oui, la lettre d'information a été déposée dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Plomion et d'Harcigny.

Un participant indique que la lettre d'information n'est pas suffisante car les habitants ne la lisent pas et ne se rendent pas non plus sur le site internet. Il regrette par ailleurs que des rumeurs ou « *fakenews* » soient colportées sur l'éolien.

Les participants regrettent que la Communauté de communes ne soit pas présente à la réunion.

Plusieurs participants pensent qu'il est nécessaire d'organiser une réunion à laquelle seraient conviés les habitants de Plomion et d'Harcigny. Plusieurs réflexions et propositions ont été émises à ce sujet :

- invitation par une lettre distribuées à tous les habitants de Plomion et Harcigny
- réunion d'information plutôt que débat public car le projet est en cours de développement quoiqu'il en soit
- faire intervenir un élu d'une commune où des éoliennes sont en service
- thématiques à aborder :

- o les bénéfices pour les collectivités
- o études environnementales (faune/flore)
- o critères du choix d'implantation des éoliennes
- o implantation définitive
- o autres projets en cours dans le secteur
- o chemins d'accès (y compris pour les communes voisines)

Les participants estiment nécessaire d'organiser au moins une autre réunion de travail.

8. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion en proposant aux participants qu'une nouvelle réunion de travail soit organisée avant l'été. Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/> pendant cette période.

9. Annexe : lettre d'information

Annexe – Lettre d'information n°1 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny



Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°1 – Janvier 2019

Engager la Thiérache dans la transition énergétique

La force du vent, une énergie renouvelable à valoriser

L'abondance de vent donne à Plomion et Harcigny un potentiel pour produire de l'électricité d'origine renouvelable à un coût compétitif.

Global Wind Power s'intéresse à ce potentiel et souhaite développer un projet éolien en accord avec les communes.

L'équipe de Global Wind Power souhaite vous informer de manière régulière sur l'avancée du projet et vous donner la possibilité de vous exprimer, en amont des prises de décisions. A ce stade, en effet, nous ne connaissons ni le nombre ni l'emplacement possible des éoliennes dans la zone d'étude.



Rendez-vous sur le site internet
et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

2018-2019
Conception du projet

Mi-2019
Demande d'autorisation ICPE

2021
Enquête publique (un mois)

2022
Construction des éoliennes

2023
Exploitation du parc éolien - Production d'électricité

Global Wind Power s'engage au côté des collectivités pour faire de ce projet un projet de territoire.

«Je souhaite que les habitants soient informés régulièrement sur le projet.»

M. BLARY, Maire de Plomion



Projet éolien Chemin du Chêne

Les habitants au centre de notre démarche

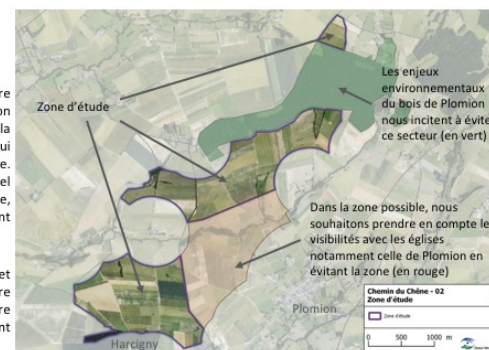
Dès les premières réflexions, les habitants sont au cœur de nos considérations : la zone d'étude assure qu'aucune habitation ne sera à moins de 500 mètres d'une éolienne.

Nous recensons également les contraintes techniques (aéronautiques, radars) et nous nous concertons avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

La Thiérache, un patrimoine à respecter

La Thiérache est un territoire riche par son histoire et son patrimoine, notamment avec la présence d'églises fortifiées qui ponctuent le paysage. L'environnement naturel bocager, valorisé par le tourisme, est tout particulièrement apprécié par les Thiérachiens.

Nous travaillons pour recenser et intégrer les enjeux du territoire dans le développement de notre projet, notamment en dialoguant avec les acteurs du territoire.



Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pourrez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>
ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

Global Wind Power, spécialiste du développement éolien

Fondée en 1999 au Danemark, la société Global Wind Power est implantée en France depuis 2009. Sur le territoire national, Global Wind Power a développé 109 MW éoliens dont le premier parc éolien public de France sur la commune de Montdidier (département de la Somme), et plus de 400 MW sont actuellement en cours de développement.

Nous développons ses projets en cohérence avec les territoires, notamment en laissant à la population la possibilité de s'exprimer et d'échanger par divers moyens.

L'équipe de Global Wind Power France compte aujourd'hui une vingtaine de personnes regroupées au siège de Puteaux, en Île-de-France. Elle est principalement composée d'ingénieurs et techniciens chargés du développement de projets.



Actualité - Un mât de mesures dès 2019

En Thiérache, le vent est connu pour sa qualité et son abondance. En installant dès février 2019 un mât de mesures, nous collecterons les données météorologiques pendant un an. Les résultats permettront de choisir le modèle d'éolienne le plus adapté et d'optimiser la production d'électricité.



Publication par Global Wind Power France SAS en janvier 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique